ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 40
les communes de LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

Référence : BD RD40
N° : T-C-2026-11-010

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 40 afin de procéder à l'entretien de la végétation aux abords des lignes éléctriques.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 40 classée RDL2 entre les PR 15 + 276 et 16 + 922*, sur le territoire des communes de LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

du mercredi 11 novembre 2026 au mercredi 18 novembre 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation. La largeur de la chaussée sera réduite à 4.00 m.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h30 à 17h00 (16h30 le vendredi).

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au mercredi 25 novembre 2026.

* Coordonnées GPS : RD40 de 47.678481,-1.440920 à 47.691230,-1.449664

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par SASU SERPE, 10 rue Johannes GUTENBERG 44340 BOUGUENAIS, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Maires des communes de LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY
Le 03 novembre 2026
Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement

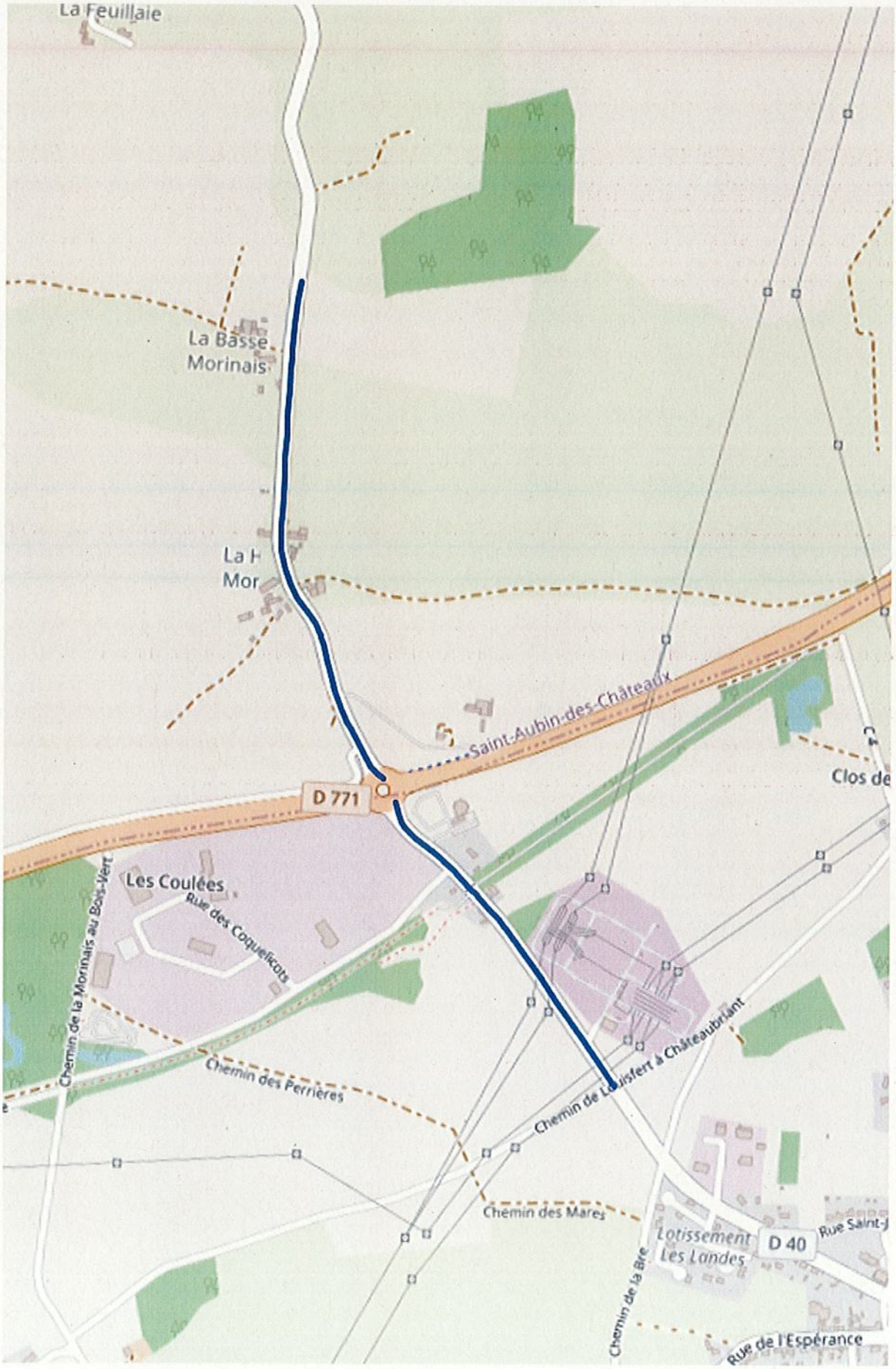


Philippe BELIZAIRE

Une copie sera adressée à :
- Le groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2026-11-010
Plan de situation

Situation des travaux

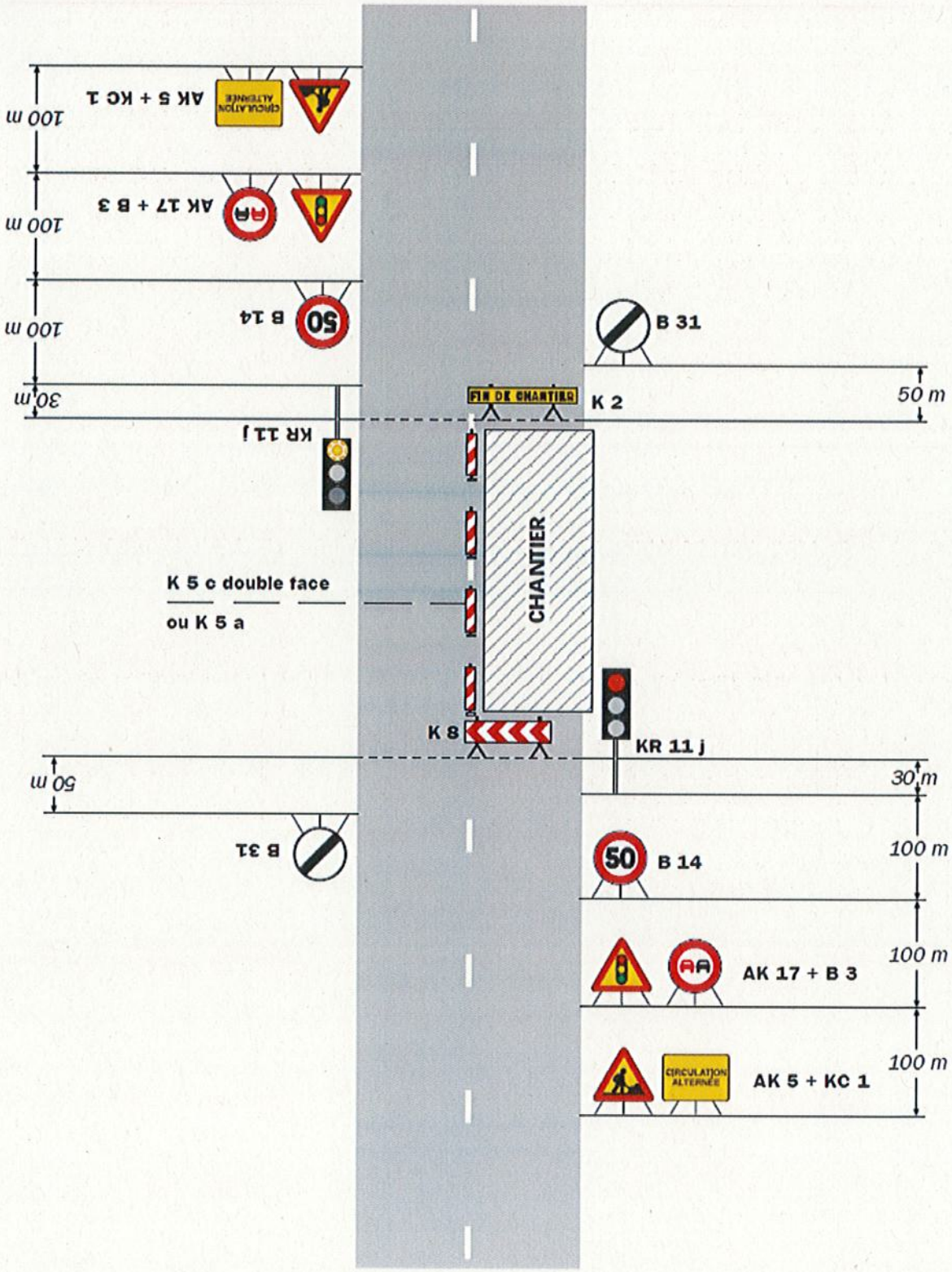


CF24

Chantiers fixes

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

SETRA – Signalisation temporaire – Routes bidirectionnelles – Édition 2000

T-C-2026-11-010 ACT 205B/DB

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐

Nom : GUIHO Prénom : Nadia

Dénomination : SASU SERPE Représenté par : Anthony Parthenay

Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : RUE JOHANNES GUTEMBERG

Code postal 44340 Localité : BOUGUENAIS Pays : FRANCE

Téléphone 06 09 21 46 75 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : guiho@serpe.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

D 40

Code postal 44590 Localité St aubin des chateaux / Louisfert

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Travaux de taille et d'abattage pour l'entretien de la végétation aux abords des lignes électriques

11/11/2026 18/11

Date prévue de début des travaux 02 11 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 8

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : ☐☐☐ Date de début de réglementation ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue ☐☐

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐☐

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : Pays :

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez **l'indicatif** pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et **l'instruction** du dossier, la demande **d'arrêté** est accompagnée **d'un** dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment **l'évaluation** de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

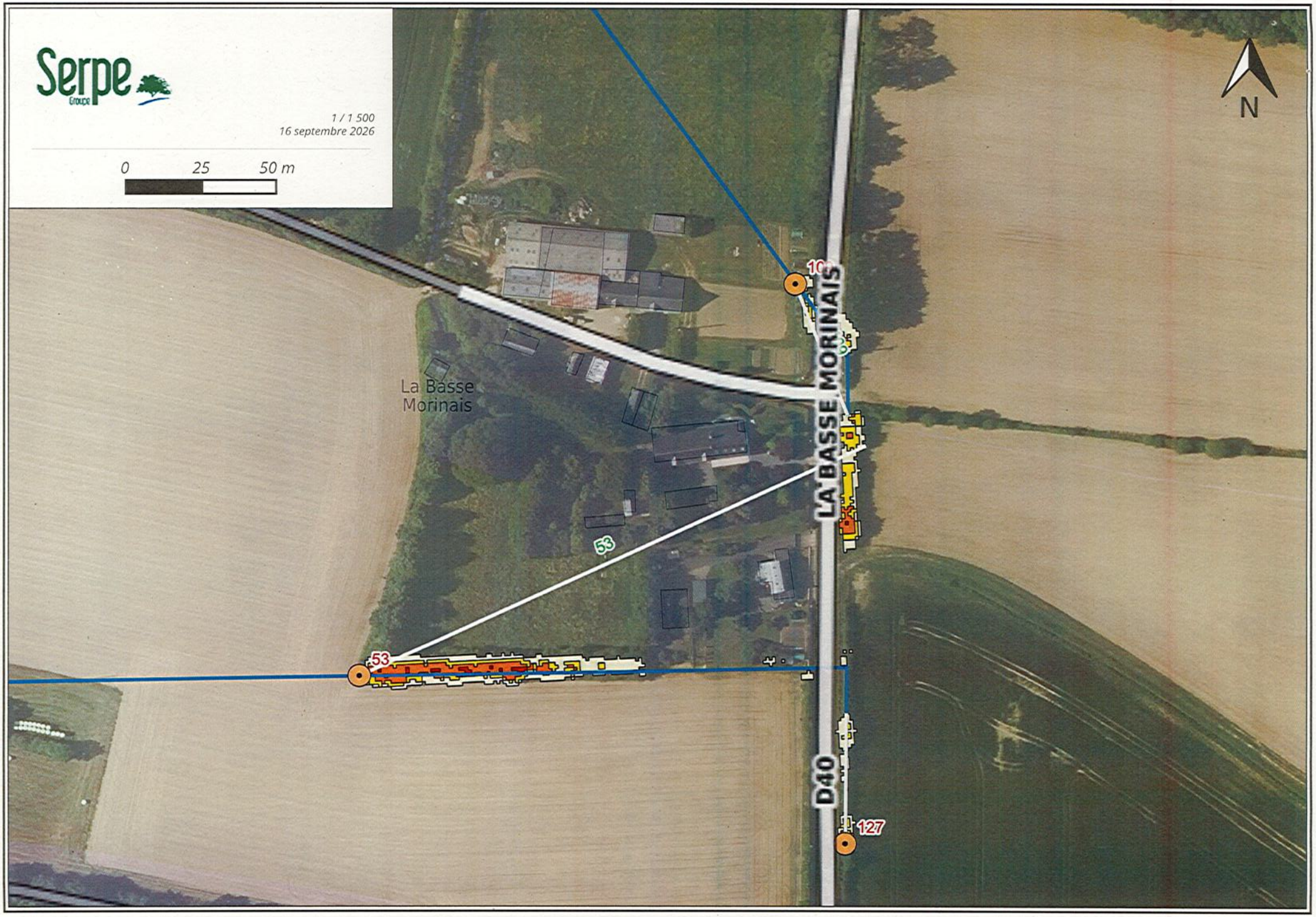
J'atteste de **l'exactitude** des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : ⌊2⌋⌊0⌋ ⌊1⌋⌊0⌋ ⌊2⌋⌊0⌋⌊2⌋⌊6⌋

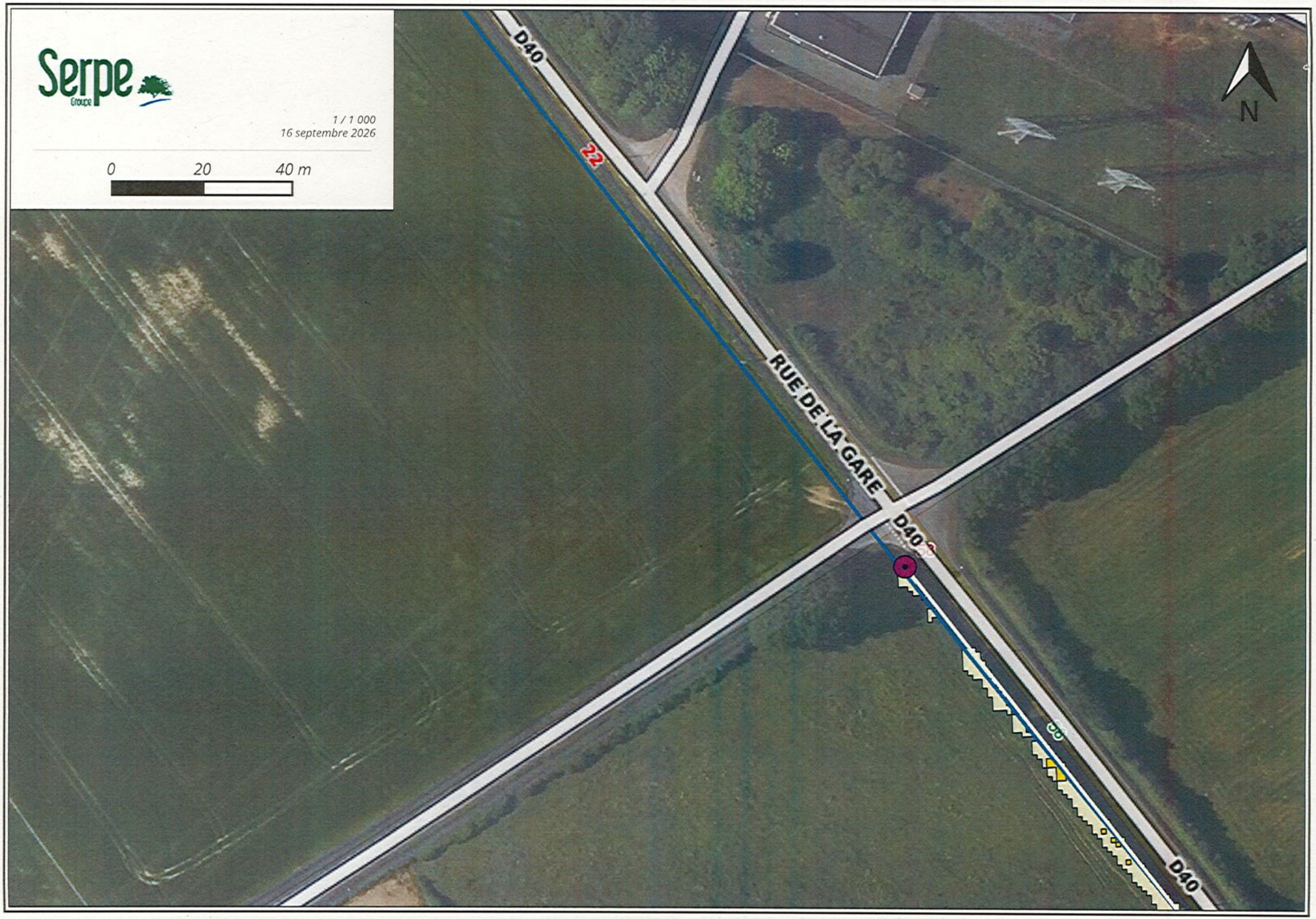
Nom : Guiho Prénom : Nadia Qualité : Assistante conducteur de travaux

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à **l'informatique**, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit **d'accès** et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.


Serpe
Groupe
1 / 1 000
16 septembre 2026
0
20
40 m
N
109
ZY29
ZX5
12
La Basse
Morinais
20
L'A BASSE MORINAIS
D40
ZX27
53
ZX6
ZX28
ZX29
ZX7
ZX1
D40
171
127


Serpe
Groupe
1 / 1 500
16 septembre 2026
0
25
50 m
N
La Basse
Morinais
LA BASSE MORINAIS
D40
53
53
10
127


Serpe
Groupe
1 / 1 000
16 septembre 2026
0
20
40 m
N
Gauchet
Automobiles
23
D40
56
2
1
56
19
RUE DE LA GARE
D40


Serpe
Groupe
1 / 1 000
16 septembre 2026
0
20
40 m
N
D40
22
RUE DE LA GARE
D40
D40

DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis

De: délégation Châteaubriant
Envoyé: mardi 20 octobre 2026 16:50
À: DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis
Objet: TR: départementale D40 - St AUBIN DES CHATEAUX / Louisfert
Pièces jointes: cerfa_14024-01 - DEMANDE D ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION – D 40 - ST AUBIN DES CHATEAUX - louisfert v2.pdf; FIC 109 127 HTA CTAUB.pdf; FIC 53 HTA CTAUB.pdf; FIC 56 HTA CTAUB.pdf; FIC 58 HTA CTAUB.pdf

De : Nadia GUIHO <guiho@serpe.fr>
Envoyé : mardi 20 octobre 2026 15:39
À : délégation Châteaubriant <delegation-chateaubriant@loire-atlantique.fr>
Objet : départementale D40 - St AUBIN DES CHATEAUX / Louisfert

VIGILANCE: Ce message provient d'une personne externe au Département. Un doute sur son contenu ? Faites suivre à securite.numerique@loire-atlantique.fr

Bonjour,

N'ayant pas pu intervenir dans les délais impartis en raison de panne machine , nous renouvelons la demande pour intervenir sur la départementale D40 - St AUBIN DES CHATEAUX / Louisfert

En pièce jointe, la cartographie du lieu d'intervention ainsi que le cerfa.
En vous remerciant par avance

Bonne réception.
Cordialement
Nadia Testu Guiho
Assistante travaux

Serpe Groupe

06 09 21 46 75 - 02 57 67 15 40
guiho@serpe.fr
10 rue Johannes Gutenberg,
44340 Bouguenais

www.serpe.fr